

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	5 482 283	48,81	130,48	5 522 000	2 695 288		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	21 071	168,53	245,41	21 000	35 391		
Taxe d'habitation (TH)	5 820 843	24,69	53,46	5 830 000	1 439 427		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 431 497	30,59	47,00	1 478 000	452 120		
Total					4 622 226		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité				
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	4 622 226	=			
Taxe d'habitation (TH)	Produit total de référence (total colonne 5)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)					

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
53 770	21 717	0	3 329	41 566	0	203 328	-1 191 373	- 867 663

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
		- 867 663		

À 05007 GAP CEDEX
 Le 12 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 RENAUD ROUSSELLE

Le
 Pour la Commune,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	2. BASES EXONÉRÉES	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES
Taxe foncière sur le bâti : a. Personnes de condition modeste 391 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0 c. Locaux industriels 18 620 d. Logements sociaux et longue durée 771 Taxe foncière sur le non bâti : 5 508 Taxe d'habitation : a. Dotation pour perte de THLV b. Dotation pour recentrage THRS c. Mayotte >>> Cotisation foncière des entreprises : a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire 673 b. Base minimum 8 186 c. Locaux industriels 3 454 d. Autres allocations 3 963	Taxe foncière sur le bâti : a. Par le conseil municipal b. Par la loi 84 773 Taxe foncière sur le non bâti : a. Par le conseil municipal b. Par la loi (terres agricoles) 7 540 c. Par la loi (autres) 51 Cotisation foncière des entreprises : a. Par le conseil municipal b. Par la loi 101 887 3. BASES DE TAXE D'HABITATION a. Résidences secondaires et assimilées 5 830 000 b. Logements vacants soumis à la THLV >>> c. Correction des bases THRS -36 820 d. Correction des bases THLV >>> e. Correction des bases MTHRS >>>	a. Éoliennes et hydroliennes b. Centrales électriques c. Centrales photovoltaïques d. Centrales hydrauliques e. Centrales géothermiques f. Transformateurs électriques g. Stations radioélectriques 21 717 h. Installations gazières et autres i. Taxe sur les pylônes 5. RÉFORMES FISCALES a. TVA compensant la TH >>> b. TVA compensant la CVAE 53 770 c. Coefficient correcteur 0,561731 d. Taux FB commune 2020 22,71 e. Taux FB département 2020 26,10

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	55,52	138,80	8,32	130,48
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	112,67	281,68	36,27	245,41
Taxe d'habitation (TH)	23,67	21,59	59,18	5,72	53,46
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,95	>>>	53,90	6,90	47,00

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	
a. National	37,28
b. Communal	49,32
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	////
b. Taux maximum de la majoration spéciale	////

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	14,50
b. Taux maximum de la majo	>>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique